

Accompagner l'orientation de son enfant

I – Les étapes :

De Septembre à Janvier

Temps de la réflexion et de l'information

- Questionner ses intérêts
- Analyser ses résultats
- s'informer sur les 3 voies de formation après la 3^{ème} (voie professionnelle, voie générale et technologique)

De Janvier à Mars

Temps des démarches

- **Participer aux forums des formations**
- Visiter des lycées (**JPO**)
- Rencontrer des enseignants, des lycéens
- S'immerger dans les formations (**mini stages**)
- formuler des vœux provisoires et 1^{er} avis du conseil de classe











De Mars à Mai

Temps des décisions

- Faire des vœux définitifs (choix des formations et des établissements) et décision d'orientation du conseil de classe
- affectation et inscription

II – S'informer :

CERTAINS LOGOS RENVOIENT DIRECTEMENT SUR LES SITES

Les sites internet à consulter	Le site de l'ONISEP / Ressources Académiques	Les évènements à ne pas louper
<p>Vidéos métiers et diplômes</p> 		
<p></p> <p>Seconde GT</p> 	<p>Le parcours avenir</p> <p>Les dispositifs pour l'orientation</p>	
<p>Tous les bacs technologiques</p> 	<p>Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO)</p> <p>Informations sur l'orientation au niveau académique : ressources en ligne</p>	
		

III – Se questionner :

Les poursuites d'études : quelle voie choisir, générale, technologique, professionnelle ?
quel(s) diplôme(s) m'intéresse(nt) ?

La mobilité : transport et internat

Le coût des études, les bourses

L'apprentissage

III – Les personnes et lieux ressources :

AU COLLEGE

Le chef d'établissement	→ Rencontrer les équipes
Le professeur principal	→ Faire le point sur le suivi de son enfant
Le psychologue conseiller en orientation	→ Se faire accompagner
Le CPE	→ Participer aux temps de rencontre et d'information proposés
Le professeur documentaliste	

AU [CIO de MURET](#) (CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION) sur RDV

17, rue du Maréchal Lyautey 31600 MURET 05.67.52.40.72 cio.muret@ac-toulouse.fr	Accès libre et gratuit pour : → rencontrer un psychologue conseiller en orientation pour <u>parler de son projet, trouver des réponses à ses questions</u>
Ouvert du lundi au vendredi (Mercredi après-midi réservé aux scolaires) de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et pendant les vacances	→ se documenter (ONISEP, CIDJ, WEB), <u>se repérer parmi toutes les informations</u>

IV – Ce qu'il faut savoir :

1 Les **choix d'orientation** se construisent dans un **dialogue permanent** entre le collègue et la famille, cependant, c'est au chef d'établissement que revient la décision d'orientation.

2 Pour l'**affectation en lycée**, selon la décision d'orientation, la règle est la suivante :

▶ **En 2^{nde} GT** : Affectation de droit dans le lycée de secteur.

▶ **En 2^{nde} PRO ou CAP** : Affectation en lycée professionnel selon le barème (les notes et appréciations) et en fonction du nombre de demandes/nombre de places.

Conseil : **l'accompagnement des familles est assuré jusqu'à l'affectation, mais il faut multiplier les vœux pour éviter de ne pas avoir d'affectation.**